

Compte rendu de séance

Séance du 5 Avril 2019

L' an 2019 et le 5 Avril à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de
MAILLARD Dominique Maire

Présents : M. MAILLARD Dominique, Maire, Mme LAUGERAY Guilaine, Mme PHILIPPE Marie-Line, Mme BERLAND Annick, M. DAUBIN Noël, M. GALERNE Michel, M. HARY Didier, Mme GESTIN Stéphanie, M. JEANDEY Antoine, M. COLLET Sylvain,, Mme M. SZAFRANSKI Stanislas

Ayant donné procuration : Mr GUET Jean-Jacques à Mr DAUBIN Noël, Mr GODARD Laurent à Mr COLLET Sylvain, Mme LELEU Marie-Agnès à Mr GALERNE Michel, Mr PIERRE Didier à Mr HARY Didier, Mme METAYER Marie-Christine à Mme GESTIN Stéphanie, Mme VILLEDIEU Béatrice à Mr JEANDEY Antoine
Absent (s) : Mme LEGRAND Margot, MME PIOTROWSKI Sandrine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 11

Date de la convocation : 28/03/2019

Date d'affichage : 28/03/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme PHILIPPE Marie-Line

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Compte de Gestion 2018 - 2019 - 34

Compte Administratif - Affectation du résultat - 2019 - 35

Taxes directes : Taux d'imposition 2019 - 2019 - 36

Suppression alignements communaux - 2019 - 37

Achat licence IV - 2019 - 38

Compte de Gestion 2018 :réf : 2019 - 34

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2018 de la commune par Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Maintenon et constate qu'il est identique au Compte Administratif 2018 de la commune.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Compte Administratif - Affectation du résultat :réf : 2019 - 35

Monsieur DAUBIN Noël donne lecture du Compte Administratif 2018 (Monsieur MAILLARD Dominique, Maire, ne prenant pas part). Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2018.

Budget Principal : Résultat à la clôture de l'exercice 2017 :

* Investissement : - 114 664. 46 €

* Fonctionnement : + 324 257. 38 €

Part affecté à l'investissement exercice 2018:

* Investissement : 0

* Fonctionnement : + 114 664. 46 €

Résultat de l'exercice 2018 :

* Investissement : - 39 889. 91 €

* Fonctionnement : + 112 042. 60 €

Résultat de clôture exercice 2018 :

* Investissement : - 154 554. 37 €

* Fonctionnement : + 321 635. 52 €

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé : 154 554. 37 €

Compte 002 :

Résultat de fonctionnement : 167 081. 15 €

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Taxes directes : Taux d'imposition 2019 : réf : 2019 - 36

Compte tenu des besoins budgétaires pour l'exercice 2019, le Conseil Municipal décide de laisser les taux des 3 taxes directes locales comme l'année précédente comme suit :

Taxes	Taux 2018	Taux 2019
Taxe Habitation	10.25 %	10.25 %
Taxe Foncier Bâti	21.75 %	21.75 %
Taxe Foncier NB	27.86 %	27.86 %

Après délibération le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces taux pour l'année 2018.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Suppression alignements communaux : réf : 2019 - 37

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal,
- Vu les alignements communaux EL 7, et après les avoir identifiés :

Chaudon 1 : Rue de Mauzaize

Chaudon 2 : Rue de la Cave

Chaudon 3 : Rue des Ecoles

Chaudon 4 : Ruffin rue de Bréchamps

Monsieur le Maire propose de les supprimer, aujourd'hui ne représentant aucune utilité et peuvent donc être supprimés.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Achat licence IV : réf : 2019 - 38

Monsieur le Maire rappelle le conseil municipal du 22 février, la proposition pour la candidature d'achat par la commune de la licence IV du commerce bar-tabac de Chaudon, une offre d'un montant de 2 000 € HT (2 400 € TTC) a été fait auprès du Tribunal de Commerce.

Lors de la vente aux enchères du lundi 25 février 2019, la commune de Chaudon s'est portée acquéreur de la licence IV pour un montant de 2 400 € TTC. Cette somme est prévue et inscrite au Budget Primitif.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'achat de la licence IV comme proposé.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de Compte-rendu :

SAFER : « Biens sans maître » :

Dans le cadre de la prestation commandée par la commune à la SAFER, pour l'identification et la localisation des biens présumés sans maître, un tableau des biens présumés sans maître nous est parvenu. Après un premier contrôle, une cartographie sera établie pour repérer les différentes parcelles. Une deuxième phase suivra si le rapport de la SAFER nous est favorable.

PLUI :

Le PLUI atteint sa phase terminale, cohésion avec toutes les communes, zonage déterminé avec ses règlements.

Cet été Arrêt du projet de PLUI par délibération du conseil Communautaire suivi d'une enquête publique et prise en compte des avis et du rapport du commissaire enquêteur. Pour en fin d'année la validation de la préfecture et l'approbation du PLUI par délibération du conseil communautaire.

Des jours de permanence sont mis en place pour tous ceux qui veulent des précisions sur l'élaboration du PLUI les Mardi 30 avril, mardi 7 mai, vendredi 10 mai mardi 28 mai de 17 h 30 à 19 h 00.

Plan d'alignement communal :

Datant de Napoléon. Après avoir identifié les endroits concernés, ceux-ci n'ayant plus lieu d'être, sont à abandonner. Le plan d'alignement départemental est conservé.

Antenne relais téléphonique Orange :

L'Etat mets en demeure les opérateurs de téléphonie mobile de supprimer les zones blanches. Une partie de la commune de Chaudon a été déclarée zone blanche.

La mairie a été contacté par l'opérateur Orange pour l'installation d'une antenne, la commune n'ayant pas de parcelle à proposer dans le secteur concerné, l'opérateur Orange a prospecté auprès de particuliers. Une demande de Déclaration Préalable a été déposée en mars sur un terrain privé.

Une délégation de riverains contre ce projet s'est mis en rapport avec le propriétaire qui se donne le droit de ne pas signer la convention de location.

Séance levée à: 23:30

En mairie, le 04/06/2019
Le Maire
Dominique MAILLARD